



ARRÊTE N° 2022 - 475
SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT
Déménagement Rue Albert 1er (n°5)
Samedi 17 Décembre 2022

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,
VU la demande de Monsieur GUYOMARD Eric, afin d'effectuer un déménagement, Rue Albert 1er au n° 5, Samedi 17 Décembre 2022, de 8h00 à 13h00,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : Monsieur GUYOMARD est autorisé à effectuer un déménagement, Rue ALBERT 1er au n° 5, SAMEDI 17 DECEMBRE 2022, de 8h00 à 13h00.

ARTICLE 2 : La circulation sera interdite, Rue Albert 1er, partie comprise entre la Rue de l'Homme de Bois et le Parking, à la date et horaires cités dans l'Article 1, afin que le Demandeur effectue le déménagement.

ARTICLE 3 : Des déviations et des panneaux réglementaires avec affichage du présent Arrêté seront posés par le Demandeur.

Pour le prêt de panneau, prendre contact avec le Centre Technique Municipal, 9 Route Emile Renouf à Honfleur, 02.31.89.17.63.

ARTICLE 4 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal, du Centre de Secours et de la Police Municipale et à la Société intervenante chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 2 Décembre 2022

Pour le Maire et par délégation,

L'Adjoint à la Circulation

Jérôme HAMEL

